

PROTOCOLE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

ET

RÈGLES A RESPECTER POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL

VERSION DU 2 SEPTEMBRE 2020



ACCES AU COMPLEXE SPORTIF

- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans dans l'enceinte sportive : parking, autour du terrain, vestiaires, club house
- Respect des gestes barrières

ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS

- **Pas d'accès aux vestiaires jusqu'à nouvel ordre** -> les joueurs viennent en tenue pour pratiquer et ne pourront pas se doucher
- Masque obligatoire sur le parking et dans l'enceinte du stade à partir de 11 ans
- **Les parents pourront attendre les enfants à l'intérieur du complexe en respectant les gestes barrières et en portant le masque**
- Le pratiquant pourra quitter son masque juste avant le démarrage de la séance
- Chaque pratiquant vient avec sa gourde identifiée

ORGANISATION DES MATCHS

- **Le public est désormais autorisé à assister aux matchs.**
- Accès aux vestiaires autorisé uniquement pour les Joueurs, Entraîneur + Staff, Arbitres
- Port du masque obligatoire dans les vestiaires pour tout le monde
- Chaque pratiquant vient avec sa gourde identifiée
- Sens de circulation à respecter dans les vestiaires selon les indications (fléchage)
- Causerie d'avant match dans le vestiaire avec masques obligatoires pour tout le monde ou à l'extérieur si la présence dans le vestiaire n'est pas possible
- Pas de protocole d'avant match et d'après match
- Pas d'animation

ORGANISATION DES MATCHS

- Règles d'occupation des vestiaires :
 - Grand vestiaire : 8 joueurs maximum par passage
 - Petit vestiaire : 7 joueurs maximum par passage
 - Douche : 4 joueurs maximum par passage
- Le port de claquette aux pieds est fortement recommandé dans les douches
- Aérer les locaux 10 à 15 minutes après chaque passage
- Les tablettes doivent être nettoyées / désinfectéesssssssss après chaque utilisation

ORGANISATION DES MATCHS

- Il sera mis à disposition du responsable de l'équipe recevante un kit de désinfection
- Après chaque passage dans les vestiaires, désinfection des poignées de porte, des bancs, des lavabos, de la robinetterie des douches
- La désinfection du vestiaire visiteurs pourra être assurée par l'adversaire. A défaut, le responsable de l'équipe recevante en aura la charge.
- Le club est chargé d'informer l'équipe visiteuse que chaque joueur de l'équipe visiteuse devra être muni d'une gourde.
- La collation d'après match sera remise aux équipes dans une caisse à l'arrivée des équipes. Les joueurs ne passeront pas par le club house pour se restaurer.

ORGANISATION DES MATCHS

4 scénarios d'occupation des vestiaires qui varie en fonction du nombre d'équipes présentes :

- 1 . L'équipe peut occuper un grand et un petit vestiaire et laisser les affaires dans les vestiaires -> Désinfection en fin de rencontre
- 2 . L'équipe peut occuper un grand et un petit vestiaire mais enlever les affaires des joueurs après s'être changé -> Désinfection après le premier passage et en fin de rencontre
- 3 . L'équipe peut occuper un grand ou un petit vestiaire uniquement et laisser les affaires dans les vestiaires -> Désinfection en fin de rencontre
- 4 . L'équipe peut occuper un grand ou un petit vestiaire uniquement mais enlever les affaires des joueurs après s'être changé -> Désinfection après le premier passage et en fin de rencontre

DEPLACEMENTS

Lors des déplacements pour les rencontres jouées à l'extérieur,

Port du masque obligatoire dans le véhicule pour les plus de 11 ans quelque soit le type de véhicule (minibus ou voiture)

ACCES AU CLUB HOUSE

- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans
- Respect des gestes barrières

FONCTIONNEMENT DES BUVETTES

- Les buvettes sont autorisées dans un premier temps que lors des matchs
- Sens de circulation dans le club house ou à la buvette Tribune
- Lavage complet obligatoire des verres réutilisables après chaque consommation
- Port du masque obligatoire
- Pas de stationnement des personnes dans le club house ou devant la buvette
- En cas d'intempérie, le club se réserve le droit de ne pas ouvrir le bar du Club house si la distanciation n'est pas assurée.

REFERENT COVID

- Chaque club doit désigner un référent COVID.
- Référent Ancienne CHG : Laurent LEMARCHAND
- Référents GJ Pays de Château-Gontier : Olivier BRAULT (ACG), Mickaël BREHIN (ES Azé) et Stéphane DUTERTRE (ALL)
- Le référent doit être contacté par l'éducateur ou tout membre du club qui a connaissance d'un cas de Covid-19 dans sa catégorie ou au sien de l'association
- Informe les instances en cas d'identification de plus de 3 joueurs sur 7 jours glissants dans la même catégorie
- Dans ce cas, le report des matchs de la catégorie peut être demander en fournissant les justificatifs. Les séances d'entraînement pourront être assurées avec des groupes de 10 joueurs maximum.